



CHARTE DE CANDIDATURE CLUB PSE et JEUNES POUSSSES



Version validée au 01 /05/2021

A/1 **Candidature Méthode à appliquer :**

Toute candidature devra être enregistrée en ligne sur le site PSE :

<https://prosaintesexpansion.fr/inscription/>.

La candidature devra être soutenue par un Parrain ;

Celui ci sera :

Soit : le membre PSE qui aura été à l'origine de la démarche du postulant .

Soit : un volontaire parmi les adhérents PSE(ayant plus de 2 ans de présence au club)

Il sera nommé par le CA afin d'accompagner ce candidat dans son intégration.

Le formulaire (en ligne) de Préinscription sera complété soit :

- Directement par le postulant

- Par le Parrain du candidat .(voir paragraphe rôle du Parrain)

Dans les 15 jours suivants la réception de la candidature le Responsable de la commission Recrutement au Club (RCR) prendra contact :

En premier avec le Parrain du postulant afin d'échanger sur le profil du candidat

En second avec le candidat afin d'apprécier ses motivations à rejoindre le club PSE .

Suite à ces échanges le candidat sera proposé par le RCR devant le conseil d'administration afin de valider ou non cette demande ;

(le délai à partir du premier contact avec le postulant sera au maximum de 1 mois)

A/2 **Critères de Recrutement**

L'adhésion au Club PSE est soumise à deux critères :

- Le candidat doit être en accord avec les engagements définis par notre Charte
- La candidature est soumise à une cooptation par l'ensemble des adhérents du club
(tous les adhérents à **jour de leur cotisation** seront consultés)

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin

Les critères Fondamentaux :

- Etre en activité professionnelle à un poste de gérant, mandataire social ou dirigeant (faire partie du CODIR) ,
 - Avoir quitté depuis moins d'un an , un poste semblable et être en mesure par son vécu , d'apporter une valeur ajoutée au club. (La notoriété, le réseau , les expériences du candidat) .
 - Le candidat s'engage à participer à l'animation du club soit dans l'organisation de manifestations , contribuer au travail de commissions , ou en affichant sa volonté à rejoindre le CA
 - L'Entreprise représentée par le candidat , devra avoir une activité et/ou son Siège Social sur le territoire du club limité à la CDA élargie au territoire de la Saintonge Romane (Exception pourra être faite pour toute demande d'adhésion émanant d'un territoire voisin.)
 - Toutes les branches d'activités peuvent postuler, toutefois le Conseil d'Administration PSE restera très attentif à l'équilibre de chaque filière dans la représentativité au sein du club .
- Dans le cas ou le candidat serait Jeune Entrepreneur et représenterait UNE jeune Entreprise de moins de 3 ans d'activités Le candidat sera dirigé vers la section Jeunes Pousses ou il pourra bénéficier des aides spécifiques proposées à ces jeunes Entrepreneurs (voir paragraphe A 6 jeunes pousses)

A/3 Les Engagements durant période de Pré inscription (SAS)

Le SAS de Pré inscription

Le candidat intègre le SAS qui couvre la période allant de la validation par le CA de la pré inscription jusqu'à la cooptation par les adhérents et approbation par le CA .

A/4 Déroulement du parcours d'intégration:

1. Le Responsable de la commission Recrutement (RCR), reçoit directement les Candidatures Il prendra contact avec le postulant et son parrain dans les 15 jours suivant la demande. **Objectif** : avoir une vision sur l'entreprise postulante , et apprécier les valeurs humaines et sociales du candidat afin qu'il s'inscrive dans une démarche semblables aux valeurs que porte notre club
2. Il soumettra la candidature au CA qui validera ou non l'intégration du candidat dans le SAS d'intégration
3. Dans le cas où le CA ne validerait pas la candidature, il en motivera les raisons et transmettra au RCR afin qu'il en informe le postulant.
4. Dans le cas ou le CA valide ,le RCR en informera le candidat, Il lui précisera le fonctionnement et les valeurs du club .
5. **Le club et ses valeurs : Lieu d'échange , partage , d'écoute et de solidarité . En aucun cas il ne peut être ciblé lieu de business . Les rencontres et affinités peuvent permettre des rapprochements entre les membres mais ceci reste individuel et sans conséquences collectives ,**

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin

Le club ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable dans un quelconque désaccord commercial entre deux adhérents . Le CA sur demande du Président pourra à tout moment intervenir pour faire cesser toute démarche qui pourrait nuire à la bonne marche du CLUB .

6. Le candidat sera convié à deux réunions plénières afin de découvrir nos actions et l'esprit de convivialité du club , Lors de ces deux rencontres il lui sera demandé de se présenter , présenter son entreprise et ses motivations à rejoindre PSE

-
7. **La Cooptation** : A la fin de la période de préinscription (limitée à 2 maxi 3 mois) le RCR revendra vers le Conseil d'Administration afin de valider cette période et proposer la COOPTATION par les Adhérent ***.

Les Adhérents *** concernés pour avis par cooptation devront répondre à 4 critères :

- * Etre à jour de sa cotisation
- * Avoir participé à 5 réunions plénières annuellement (au minimum)
- * Avoir participé physiquement à une AG sur les deux dernières années écoulées
- * Etre acteur participatif à la vie du club

- a. Sans avis défavorable d'un ou dès adhérents dans un délai de **20** jours suivant l'envoi du courrier pour cooptation, le conseil considèrera que l'ensemble des membres approuvent l'intégration du candidat.

Le RCR fera alors un retour d'avis favorable au candidat . Néanmoins, à ce stade, il n'en sera pas encore adhérent.

Le RCR (ou un représentant du bureau) aura en charge d'accueillir le nouveau venu lors de la plénière suivante (elle sera indiquée au postulant) afin de le présenter officiellement à l'ensemble des adhérents .

- b. Tout adhérent s'opposant à l'intégration devra, sous **20** jours en faire part au RCR ou au Conseil d'administration par retour de mail en précisant les raisons et motivation de cette position.

Ne seront pris en considération que les refus (de membres PSE) fondés et concrets, argumentés et justifiés .

Les problèmes historiques ou encore conflits d'intérêts personnel ne seront pas considérés comme des causes de refus.

Ces cas de refus seront portés à la connaissance du CA , afin de statuer sur le bien-fondé de cette revendication.

Dans le cas où le refus ne serait pas fondée, le CA validera la demande d'intégration du nouveau membre. Le RCR ou le Président fera un retour au(x) membre(s) ayant manifesté le refus afin de leur apporter les motivations de l'intégration.

Dans le cas où le refus serait fondée, le CA le validera . Le RCR fera alors un retour au demandeur expliquant ainsi la position des adhérents et du conseil vis à vis de la candidature.

Tout candidat refusé pourra demander un rendez vous afin de venir défendre son dossier devant le CA s'il le souhaite , la décision finale appartenant au Président qui tiendra compte des arguments du candidats

Pour acter la candidature : le RCR l'informera qu'un appel de cotisation au prorata du nombre de mois restant va lui être adressé (Ex : adhésion au 1er juillet = cotisation 6/12 ème)

Le RCR le mettra en relation avec l'animateur du SITE PSE qui lui donnera toutes les informations et connexions à son espace « Membre » PSE ainsi que l'accès à l'ensemble des informations relayées sur notre Site .

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin

A/5 **Engagement du nouvel Adhérent**

- *Il s'engage à participer aux réunions plénières (minimum 5 par an)
- *Il s'engage à adopter une attitude correcte et respectueuse vis à vis des collègues adhérents et membres du bureau,
- *Se montrer respectueux de nos hôtes lors des visites d'Entreprises.
- *Ne pas traiter un quelconque différent avec un collègue lors de nos rencontres.
- *S'engage à régler sa cotisation dans le mois suivant l'appel de cotisation.
- *Il s'investi dans la vie de son Club, (participation aux animations ou commissions)
- *il sera force de proposition pour aider le club dans son développement

A/6 **Les Jeunes Pousses**

Les jeunes pousses sont de jeunes Entrepreneurs de moins de 3 ans d'expérience ayant créé ou repris une Entreprise du territoire.

Le mode de recrutement est identique à leurs aînés (selon le schéma décrit ci dessus)

Ils bénéficient d'un encadrement spécifique grâce aux membres du club qui mettent à la disposition de ces jeunes leur expérience

Une animation mensuelle est organisée par la commission JP orienté sur des sujets qui les concernent directement
ils bénéficient des réunions plénières du club ou à cette occasion ils peuvent échanger avec leurs aînés

S'ils le souhaitent une convention de parrainage renforcé peut leur être proposé afin de les aider à trouver l'axe de développement de l'Entreprise le mieux approprié
(stratégie , Marketing , Développement commercial , gestion , ressources financières) grâce à nos 80 adhérents bon nombre de secteurs d'activités sont représentés au sein du club : c'est l'une des forces du club PSE

A/7 **Le Parrain**

Qui est il : Tout adhérent du club depuis plus de 2 ans investi dans le développement du club et à jour de sa cotisation pourra se positionner comme Parrain :

Comment devenir Parrain : En proposant des candidats ou il deviendra systématiquement le parrain et en se proposant parrain de candidats postulants sans référent .

Son rôle : Il prendra en charge l'intégration du candidat , il l'accompagnera auprès du responsable de la commission de recrutement et se chargera de le présenter aux adhérents lors des rencontres plénières.

Il veillera à l'informer sur les méthodes de fonctionnement du club et apportera les réponses à toute interrogation (soit directement ou en allant chercher réponse auprès du RCR)

Il le conseillera , par son écoute il permettra au candidat de se sentir accueilli au sein de notre club

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin